

Bruxelles, le 6 février 2026
(OR. en)

6010/26

Dossier interinstitutionnel:
2025/0555(COD)

COMPET 149	ECOFIN 153
IND 93	COH 19
MI 99	INDEF 50
CADREFIN 46	CULT 15
FIN 206	CYBER 46
RECH 46	JAI 156
ESPACE 22	DIGIT 31
CONSOM 37	DATAPROTECT 33
DUAL USE 7	FREMP 36
EDUC 30	RELEX 150
TELECOM 51	COPS 78
ENER 48	UD 22
ENV 92	AUDIO 16
CLIMA 46	PROCIV 17
AGRI 90	IPCR 10
TRANS 51	MAP 49
SAN 64	FISC 64
PHARM 10	CODEC 164
BIOTECH 6	IA 23
POLMIL 64	CSC 91
POLGEN 23	

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

Objet: *Préparation du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) du 26 février 2026*

Règlement établissant le Fonds européen pour la compétitivité: un outil de résilience stratégique pour les PME et les chaînes de valeur européennes
- *Débat d'orientation*

Les délégations trouveront en annexe une note d'information de la présidence sur le "règlement établissant le Fonds européen pour la compétitivité: un outil de résilience stratégique pour les PME et les chaînes de valeur européennes", en vue du débat d'orientation qui aura lieu lors de la session que le Conseil "Compétitivité" tiendra le 26 février 2026.

Le Fonds européen pour la compétitivité: un outil de résilience stratégique pour les PME et les chaînes de valeur européennes

Les chaînes de valeur européennes dans des secteurs critiques tels que les technologies propres, les biotechnologies et les matériaux avancés demeurent fragmentées et sujettes à des dépendances, limitant la capacité de l'UE à accroître sa résilience et à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale. La dépendance de l'UE à l'égard de fournisseurs issus de pays tiers pour des composants spécifiques s'accroît, en particulier pour les matières premières et les intrants intermédiaires nécessaires à la transition écologique et numérique¹. L'aspect le plus critique, c'est que l'innovation européenne soit confrontée à la "vallée de la mort": alors que l'UE excelle dans la création de jeunes entreprises, ces dernières pâttissent d'un déficit de financement ("financing cliff") lorsqu'elles tentent de passer du stade du prototype à celui de la production, et de se développer. Ce déficit d'expansion n'est toujours pas comblé par le capital-risque privé européen, ce qui contraint les innovateurs à potentiel élevé à vendre à des concurrents étrangers, à délocaliser ou à stagner, transférant ainsi la capacité industrielle de l'UE vers des pays tiers². On estime que cela non seulement représente une charge importante pour la productivité de l'UE par rapport aux États-Unis, mais limite aussi de manière cruciale la capacité des secteurs stratégiques à s'appuyer sur une base diversifiée de fournisseurs européens, et à créer des chaînes de valeur résilientes et des écosystèmes compétitifs.

¹ Commission européenne. (2024). Rapport annuel 2024 sur le marché unique et la compétitivité (COM(2024) 77 final), pp. 14-16 (qui confirme les dépendances stratégiques persistantes dans les écosystèmes sensibles); Commission européenne. (2024). L'avenir de la compétitivité européenne – Partie A (rapport de Mario Draghi), pp. 42-45 (qui concerne l'accroissement de la dépendance à l'égard de fournisseurs issus de pays tiers pour les technologies critiques).

² Commission européenne. (2024). L'avenir de la compétitivité européenne – Partie A (rapport de Mario Draghi), chapitre 2 "Comblent l'écart en matière d'innovation", pp. 23-38.

Le Fonds européen pour la compétitivité (FEC) constitue non seulement une nouvelle dotation budgétaire, mais aussi un levier stratégique. Le FEC est conçu pour lutter contre la fragmentation du paysage financier du marché unique. Afin de remédier directement au "déficit de financement" mis en évidence dans les rapports Draghi et Letta, le FEC entend regrouper les instruments financiers en une plateforme de mise en œuvre unique et cohérente³. Son principal objectif industriel est de mettre en place un "parcours d'investissement continu" pour les sociétés européennes, notamment au moyen d'une combinaison d'aides sous forme de subventions et d'instruments de réduction des risques adaptés aux différentes étapes de la croissance des sociétés. En harmonisant les règles et en centralisant les ressources, le FEC vise à permettre aux PME à potentiel élevé ou critiques de passer directement de la phase de recherche précommerciale à la phase d'expansion industrielle sans avoir à présenter de nouvelle demande dans le cadre de régimes réglementaires incompatibles⁴. Par conséquent, chaque volet d'action du FEC soutiendra des actions spécifiques en faveur des PME afin d'accroître leur large participation au programme. En outre, le FEC disposera de l'ensemble de la boîte à outils du budget de l'Union pour débloquer des investissements publics et privés supplémentaires tout au long du parcours d'investissement.

Bien que l'UE ait réussi à recenser ses dépendances stratégiques, un élément essentiel demeure non résolu pour nos chaînes de valeur. Pour parvenir à la résilience, il ne suffit pas d'assurer l'approvisionnement en matières premières ou de soutenir l'assemblage final (c'est-à-dire les usines géantes); il faut aussi s'attaquer au "chaînon manquant" de la chaîne d'approvisionnement en favorisant un écosystème solide de fabricants de composants, de fournisseurs, d'innovateurs et de fournisseurs de technologie, autant de rôles qui sont ceux que jouent principalement les PME⁵. Le FEC s'attachera à promouvoir la création, la collaboration et l'expansion de l'innovation, du financement privé et des écosystèmes industriels. Certaines des actions du FEC, telles que les actions sectorielles en faveur des PME, les pionniers technologiques de l'UE (EU Tech Frontrunners) et le constructeur de chaînes de valeur (Value Chains builder), visent à traiter cet aspect.

³ Commission européenne. (2024). Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029, pp. 10-11 (qui proposent d'avoir recours au FEC dans le cadre du pacte pour une industrie propre afin de se doter d'une capacité d'investissement dans les technologies stratégiques); Service de recherche du Parlement européen. (2025). European competitiveness fund: Overview, p. 2 (concerne le regroupement des instruments existants).

⁴ Commission européenne. (2024). L'avenir de la compétitivité européenne – Partie B (rapport de Mario Draghi), chapitre 5, pp. 280-285 (concerne la nécessité de rationaliser le financement du laboratoire à l'usine et d'éviter les goulets d'étranglement réglementaires).

⁵ Commission européenne. (2021). Staff Working Document: Strategic dependencies and capacities (SWD(2021) 352 final), pp. 14-16 (qui souligne que les dépendances proviennent souvent de segments spécifiques de la chaîne d'approvisionnement dominés par des PME étrangères).

La résilience repose sur l'ensemble de l'écosystème industriel, et pas seulement sur des champions isolés. Par conséquent, les innovateurs de petite et de moyenne taille peuvent et doivent constituer un élément central de la chaîne de valeur. Ils fournissent des solutions de niche aux maillons clés de la chaîne de valeur, font preuve de flexibilité en temps de crise, sont des innovateurs essentiels et peuvent contribuer à la diversification en apportant des solutions de substitution à l'importation⁶. En outre, dans les secteurs caractérisés par un renouvellement technologique rapide, la rapidité est un facteur essentiel de compétitivité. Le FEC se doit de jouer un rôle décisif pour ménager la souplesse et la rapidité requises par les entreprises à forte croissance, afin que l'UE cesse de perdre ses actifs les plus innovants au profit de concurrents de pays tiers qui offrent un accès plus rapide et plus simple aux capitaux.

Les délégations sont invitées à se prononcer sur les questions d'orientation suivantes:

- Comment pouvons-nous faire en sorte que les projets d'investissement à grande échelle intègrent efficacement les PME européennes dans leurs chaînes d'approvisionnement, afin que notre écosystème industriel reste solide?
- Comment le FEC peut-il faire en sorte que les instruments de réduction des risques attirent efficacement des capitaux privés, avec la même souplesse que les concurrents de pays tiers et sans dépendance à long terme à l'égard des subventions publiques, offrant ainsi le "parcours d'investissement continu" nécessaire aux PME pour survivre à la "vallée de la mort"?

⁶ JRC, 2023. Semiconductor in the EU, Summary paper on the activities of the European Semiconductor Expert Group (qui traite de la manière dont des mesures ciblées peuvent renforcer la compétitivité de l'UE dans le secteur des semi-conducteurs, notamment en soutenant les PME, les acteurs de niche et les lignes pilotes, en améliorant l'accès aux infrastructures de fabrication et en renforçant l'intégration tout au long des chaînes de valeur).